



Emploi du temps provisoire

Novembre 2006	
Lundi 6 9 h 30-12 h 30 et 14 heures-17 h 30	Point 1 Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Point 2 Directeur général Point 2.1 Désignation pour le poste ¹ <ul style="list-style-type: none">• Présélection [visant à déterminer si certains des candidats ne répondent pas aux critères fixés par le Conseil]• Etablissement d'une liste restreinte
Mardi 7 9 heures-13 heures et 14 heures-17 h 30	Point 2 Directeur général (suite) Point 2.1 Désignation pour le poste (suite) ² <ul style="list-style-type: none">• Entrevues avec les candidats
Mercredi 8 9 h 30-12 h 30 et 14 heures-17 h 30	Point 2 Directeur général (suite) ¹ Point 2.1 Désignation pour le poste (suite) <ul style="list-style-type: none">• Vote sur le candidat à désigner Point 2.2 Projet de contrat Point 3 Clôture de la session

= = =

¹ Séance ouverte, au sens de l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, suivie d'une séance publique.

² Séance ouverte.